

5. Plan de zonage

Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 05/11/2024



Légende

ZONAGE

- UA : Centre-ville
- UB1 : Quartiers pavillonnaires
- UB2 : Quartiers pavillonnaires
- UB3 : Quartiers pavillonnaires
- UB4 : Quartiers pavillonnaires
- UB5 : Quartiers pavillonnaires
- UB6 : Quartiers pavillonnaires
- UC : Lotissements des castors
- UD1 : Secteur de l'abbaye
- UD2 : Maison Cocagne
- UE : Secteurs d'équipements
- A : Secteurs agricoles
- N : Zones Naturelles
- N2 : Jardins partagés
- NE : Equipements de loisirs
- NL : Requalification du bâti existant
- AUB : Zone à urbaniser

Prescriptions graphiques : protection des espaces naturels

- Espace forestier classé (au titre des articles L. 113-1 et L. 113-2 du Code de l'urbanisme)
- Espace Paysager Protégé (au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Protection du chemin de Limon
- Zones humides (au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme)

Secteurs de projet

- Bâtiment agricole pouvant changer de destination (au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiments remarquables (au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement classé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'aménagement et de programmation (au titre de l'article L151-46 du Code de l'urbanisme)
- Unité commerciale à protéger (au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme)

Autres périmètres et informations

- Périmètre de la ZPMAP
- Périmètre du Site classé de la Vallée de la Bièvre
- Secteur concerné par un risque d'inondation par remontée de nappes
- Périmètre d'étude de projet d'aménagement global
- Cours d'eau

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Petit aménagement urbain	372m²	Commune
2	Poursuite du chemin de Limon	1151m²	Commune
3	Ouvrage hydraulique	3601m²	CPS
4	Ouvrage hydraulique	1868m²	CPS
5	Ouvrage hydraulique	968m²	CPS
6	Petit aménagement urbain	31m²	Commune

0 100 200 300 400 m